

Plan de protection EMS Eynard-Fatio – entrée de personnes tierces dans l’institution

(validé par la direction, en vigueur dès le 24 août 2020)

Les personnes âgées sont considérées comme particulièrement à risque face au COVID-19. Des mesures strictes ont été mises en place dans les EMS pour les protéger du virus, en s'appuyant sur les règles de comportement et d'hygiène suivantes :

Garder la distance : une distance de 1,5 mètre permet de réduire significativement le risque de transmission. Différentes mesures permettent de garantir le respect des distances (adaptation du mobilier et des flux, signalétique). Les contacts physiques sont à éviter (poignée de mains, embrassade). Si cela n'est pas possible, se désinfecter les mains avant et après le contact.

Se laver ou se désinfecter les mains régulièrement : le lavage des mains (en suivant les recommandations affichées dans l'établissement) ou l'utilisation de solution hydro-alcoolique sont essentiels. Il est obligatoire de se désinfecter les mains en entrant et en quittant l'établissement. Les surfaces (mobilier, poignées, boutons d'ascenseur) sont régulièrement désinfectées par le personnel.

Port du masque de protection : le port du masque est obligatoire pour toute personne qui entre dans l'établissement. Le masque peut être enlevé au restaurant (si attablé) ou en chambre (la distance doit alors être respectée). Attention à suivre les règles pour mettre et enlever le masque sans le toucher (par les élastiques).

Les **visites privées** aux personnes résidentes sont possibles durant les heures d'ouverture de l'établissement. Sauf exceptions liées à l'état de santé ou à la situation sanitaire, les visites ne sont limitées ni en temps, ni en fréquence. Le nombre de personnes doit être limité. Le restaurant nécessite une réservation préalable sur la base de « premier arrivé, premier servi ». Le port du masque est obligatoire pour entrer dans le bâtiment. Il peut être enlevé au restaurant (si attablé) et dans la chambre. La désinfection des mains est obligatoire.

Les **visites professionnelles** se font sur rendez-vous préalable, sous réserve des situations d'urgence, et le port du masque est obligatoire pour entrer dans le bâtiment.

Un registre des visites doit être signé **avant** chaque visite ; les données sont conservées 14 jours pour garantir la traçabilité des contacts. Chaque visiteur s'engage à respecter les règles d'hygiène et les gestes barrières.

En présence de symptômes (toux sèche, maux de gorge, fièvre, douleurs musculaires, perte de goût et d'odorat) ou en cas de contact avec une personne COVID+ (ou avec suspicion) toute visite est interdite. En cas d'apparition de symptômes après la visite, merci d'en informer sans délai l'institution.

En cas de non respect des mesures du plan de protection, la direction se réserve le droit de refuser une visite ou de l'interrompre. Les visites pourront être restreintes ou supprimées en cas de présence d'un cas COVID+ dans l'institution.

Rappel des modes de transmission : le COVID se transmet principalement lors de contact étroit et prolongé (à moins de 1.5 mètres et plus de 15 minutes) :

- ➔ par gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux.
- ➔ par les mains : des gouttelettes infectieuses peuvent se poser sur les mains après avoir toussé ou éternué. Elles atteignent ensuite la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'on se touche le visage.